



Montréal, le 27 avril 2007

Par courriel

Destinataire : M^e Carolina Rinfret

Objet : Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'augmentation de la capacité et la reconstruction de la section 25kV du poste de Saint-Maxime
Dossier R-3634-2007

Chère consoeur,

La Régie a pris note de vos préoccupations exprimées dans le dossier mentionné en titre en regard de la production de schémas unifilaires et d'écoulement de puissance dans le contexte de la demande en révision actuellement devant la Régie (R-3633-2007). Vous demandez de pouvoir produire, le cas échéant, ces documents sous pli strictement confidentiel dans le but préserver l'intégrité et l'utilité de votre recours en révision.

Comme la Régie a besoin des schémas unifilaires et d'écoulement de puissance pour procéder à l'étude de votre demande, elle accepte de les recevoir sous pli strictement confidentiel, jusqu'à ce qu'elle ait rendu sa décision en révision dans le dossier R-3633-2007. Le Transporteur est donc exceptionnellement et temporairement dispensé de produire une preuve à l'appui de la demande de confidentialité de ces documents et ce uniquement dans le but d'éviter de susciter un débat parallèle à celui qui doit se tenir dans le cadre du dossier de la demande de révision (R-3633-2007).

Cette procédure s'applique sous réserve des droits des intervenants le cas échéant.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl